Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 15 (1969)

Heft: 4

Rubrik: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tacts réguliers entre le pays d'origine et les Suisses émigrés. La notion de « 5e Suisse » a été ancrée dans la Constitution par un vote populaire nettement positif, la totalité des cantons en particulier s'étant montrée favorable à l'article constitutionnel. Il s'agit maintenant de faire passer dans le concret la décision de principe. Les autorités s'y emploient, en collaboration avec la Commission des Suisses de l'étranger de la NSH, présidée par M. Louis Guisan, conseiller aux Etats.

D'autres institutions privées travaillent au maintien des contacts, tels que le Secrétariat des Suisses à l'étranger de la NSH, le Fonds de Solidarité des Suisses à l'étranger, le Comité d'aide aux écoles suisses. Au nombre de vingt, celles-ci représentent la carte de visite la plus élégante que notre pays puisse déposer à l'étranger. La Confédération les soutient financièrement, mais l'aide privée demeure nécessaire.

Celle-ci est fournie en partie par une Fondation, « Secours aux Suisses — Aide aux enfants suisses de l'étranger » qui procède actuellement à une collecte de fonds que je me permets de signaler. Cette Fondation est née dans les années de grande crise et l'aide qu'elle fournissait, en collaboration étroite avec Pro Juventute, était alimentaire, médicale et vestimentaire. Cela pendant les deux guerres mondiales et la crise économique des années 30. Aujourd'hui, si l'aide matérielle est parfois nécessaire, l'action s'est surtout orientée vers la formation civique des enfants suisses à l'étranger : soutien aux écoles, encouragement de la formation professionnelle, organisation de camps de vacances et placement pendant l'été de jeunes compatriotes dans des familles suisses, octroi de bourses d'études et d'apprentissage à accomplir en Suisse même. Reconnue d'utilité publique, la Fondation possède des sections dans chaque canton ; elle mérite l'appui du public parce qu'elle sert les intérêts de tous et du pays.

René Bovey.

Huiles
et Graisses
" MOTUL "
Automobiles
et Industrielles
119, boulevard Félix-Faure
93 - AUBERVILLIERS
Tél. **352-29-29**

nouvelles touristiques

Réduction de 50 % aux étudiants sur les « Tours de Ville » à Zurich

Les jeunes gens en possession de la **carte d'étudiant** bénéficient d'une réduction de 50 % sur les tours de ville en autocar, (excepté « Zurich la nuit »). Les billets à prix réduit sont délivrés exclusivement au Syndicat d'Initiative de Zurich, 15 Bahnhofplatz. Tous les « Tours de Ville » partent, d'ailleurs, de la Bahnhofplatz (Place de la Gare).

Voyages et excursions au départ de Zurich en 1969

Comme les autres années, de très nombreuses excursions et voyages en autocar et en chemin de fer seront organisées en 1969. Tous renseignements à demander au Syndicat d'Initiative de Zurich (CH - 8000 - Zurich).

avis

Communiqué
de l'ambassade de Suisse
142, rue de Grenelle

Le 1er janvier 1969 est entrée en vigueur la septième revision de la loi sur l'AVS qui, entre autres, a apporté la modification suivante :

Peuvent adhérer à titre personnel, à la condition qu'elles vivent séparées de leur mari depuis un an au moins et sans interruption, les épouses de ressortissants suisses résidant à l'étranger et qui ne se seraient pas assurés facultativement. Celles-ci ont la possibilité d'adhérer à l'AVS jusqu'à l'âge de 40 ans.

En revanche, pour les femmes ayant accompli leur 40e année d'âge et plus, le **délai d'inscription est fixé à un an** à compter du moment où prend fin la période limite d'une année de la séparation effective d'avec leur mari.

IMPORTANT

Pour les épouses qui ont déjà accompli leur 40e année au 1er janvier 1969, et vivent séparées de leur mari depuis une année au moins sans interruption, le délai d'adhésion prend fin le

31 décembre 1969.

Ce délai ne pourra en aucun cas être prolongé.

Toutes demandes de renseignements complémentaires ou de documentation sont à adresser au : Service AVS de l'Ambassade de Suisse à Paris.